L'Italie à l'épreuve des urnes : qui défend les libertés ?

Article rédigé par Compagnia della Opere*, le 07 avril 2006

Milan. — Les élections des 9 et 10 avril apporteront-elles plus ou moins de liberté pour tous ? Dans la coalition de centre-gauche (L'Unione, Prodi), ce sont des courants radicaux et extrémistes qui l'emportent et qui imposent le silence aux positions modérées pourtant existantes.

En effet:

- Concernant la vie, le parti de "la Rose au poing" [1] et les autres représentants de la gauche annoncent des lois en faveur de l'euthanasie, accompagnées par des solutions plus permissives concernant l'avortement et l'expérimentation sur les embryons, sans le moindre respect pour la dignité humaine et pour la volonté populaire.
- Au sujet de la famille une législation favorable au Pacs et aux couples de fait entre personnes du même sexe risque de dénaturer le concept même de famille et sa valeur civile.
- Pour l'école, on annonce une reprise de la bureaucratie étatique dans les écoles et les universités, ainsi que la cessation de la parité, pour précaire qu'elle soit, entre écoles d'État et écoles n'appartenant pas à l'État.
- Sur l'économie, sous prétexte de crise et au-delà des déclarations de façade, le programme propose une reprise de l'étatisme le plus rigide, la réduction si ce n'est l'abolition de la loi Biagi[2], la promesse de privilèges à des groupes syndicaux et à des entreprises incapables d'être compétitives sur le plan international, une reprise des participations de l'État (désormais elles sont régionales ou municipales) dans les entreprises privées. Sont condamnés ou ignorés les petites et moyennes entreprises, ainsi que le crédit au service des particuliers.

En prêtant l'oreille aux égoïsmes locaux, de grands chantiers nécessaires pour maintenir l'Italie en relation avec le reste de l'Europe et pour favoriser son développement vont être bloquées ou retardées. L'ambiguïté sur la question de la TAV (la nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin, Ndt) en est un exemple éloquent.

• En politique internationale, afin de s'assurer le soutien de l'extrême gauche, on ne marginalise pas clairement ceux qui exaltent le terrorisme fondamentaliste et qui fomentent une haine de principe contre les États-Unis et Israël. Sur la question de l'immigration, avec une grave irresponsabilité, on prêche une ouverture sans distinctions, sans s'inquiéter du sort de tous ceux qui arrivent en Italie.

Bien sûr, le gouvernement actuel n'a pas atteint tous les objectifs qu'il s'était fixé. Les conflits d'intérêt ne manquent pas non plus. Cependant, une chose est claire : l'action de la coalition de centre-droit n'a pas l'intention d'empêcher la liberté et la responsabilité des citoyens, la reprise des petites et moyennes entreprises, ainsi que la réorganisation de la société par le bas afin de répondre à ses propres besoins. La majorité actuelle, si elle ne la favorise pas, ne pénalise en principe pas non plus la reprise de l'éducation de la part de groupes et de secteurs de la société qui croient en la valeur de l'individu et qui misent sur sa liberté.

La réforme du marché du travail, les politiques pour les zones industrielles, la loi sur l'entreprise sociale, le principe du " plus on donne, moins on verse " (la déductibilité fiscale des dons aux œuvres sans but lucratif, Ndt), la possibilité de verser le cinq pour mille de ses impôts en faveur d'une entreprise sans but lucratif ou pour la recherche, ce sont des signaux qui indiquent une bonne direction.

La perspective d'un développement renouvelé et d'une solidarité réelle résident dans la capacité des citoyens italiens de reprendre vigueur et force en un idéal, en redonnant vie à une tradition dans laquelle l'individu et les réalités associatives sont les protagonistes.

Nous voterons pour le centre-droit. Un vote pour défendre toutes les libertés : des personnes, des réalités

Liberte Politique

éducatives et sociales, des entreprises. Sans oublier celle de l'Église, cette "entité ethnique sui generis" (Paul VI, Audience du 23 juillet 1975), qui défend la valeur de la vie humaine, éduque à la charité et soutient l'espérance pour l'avenir.

*La Compagnie des Œuvres est une association regroupant personnes morales et laïcs agissant selon la doctrine sociale de l'Eglise dans le monde économique et du travail, de la solidarité et de la culture : www.cdo.it

© Traduction Décryptage.

Notes[1] La Rose au poing (en italien La Rosa nel pugno) est une alliance électorale qui réunit les Socialistes démocrates italiens (SDI) et le Parti radical italien (RI-Bonino). Elle se veut un mouvement laïc, socialiste, libéral et radical et souhaite intégrer les anciens membres du Nouveau Parti socialiste italien qui s'est divisé lors de son congrès de 2005, et qui ont depuis constitué I Socialisti sous l'impulsion de Bobo Craxi. Cette nouvelle formation milite pour l'annulation du Concordat entre l'État italien et l'Église catholique, l'adoption du Pacs, le "mariage" gay et la libéralisation des drogues douces (Ndlr).

[2] Du nom du juriste du droit du travail Marco Biagi, assassiné en 2002 par les Brigades rouges, cette loi a institué 42 formes différentes de contrats de "flexibilité" destinées à discipliner le marché du travail.

Sans être la panacée, la loi Biagi, entrée en vigueur en septembre dernier dans la jungle des centres d'appels, a eu le mérite de prescrire trois formes de contrat dans ce secteur : le "travail à projet" (LAP) en est la plus élémentaire. Le travailleur conclut un contrat pour un travail défini d'une durée limitée. Ni congé, ni arrêt maladie ne lui sont reconnus. L'apprentissage qui s'applique jusqu'à l'âge de 29 ans, peut déboucher sur une embauche en fin de période. Enfin le "contrat d'insertion" prévoit le paiement des jours fériés, des congés maladie (moins de onze jours) et de certaines cotisations sociales. C'est le premier pas vers l'emploi à durée indéterminée. (Ndlr, source : Le Figaro, 16 mars 2006.)

ÉLECTIONS ITALIENNES, MODE D'EMPLOI

Modalités de vote. Les élections s'étendent sur deux jours pour éviter les bousculades des précédentes législatives, en 2001. Les électeurs auront deux bulletins à leur disposition, un pour la Chambre des députés et l'autre pour le Sénat. Ils devront voter pour un parti et non pour un candidat (les listes sont bloquées).

Modes de scrutin. La coalition qui remportera les législatives, même avec une majorité relative, comptera au minimum 340 des 630 sièges, grâce à une prime accordée au vainqueur. Des seuils minima d'entrée au Parlement ont été fixés pour les partis politiques : 10 % des voix pour les coalitions, 2 % pour chaque parti coalisé et 4 % pour les partis qui concourent seuls. Les partis coalisés ne dépassant pas 2 % de voix verront leurs bulletins comptabilisés en faveur de la coalition d'appartenance mais ne pourront pas siéger à la Chambre.

Au Sénat, le seuil minimum pour emporter un siège est de 3%, et 8% pour les partis non affiliés à une coalition. Il faut obtenir au moins 20% pour être reconnu comme groupe politique légitime. Le décompte se fait région par région et, dans chacune des régions, la coalition en tête emporte 55% des sièges en lice. Il est donc possible que la majorité au Sénat ne soit pas la même qu'à la Chambre, d'autant plus que l'âge minimum du vote n'est pas le même selon le scrutin : 18 ans pour élire les députés et 21 ans pour les sénateurs.

• D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

•